

Règlement intérieur des études
Dispositions propres à la Faculté de gestion et de management

Conformément au règlement intérieur de l'USJ, il est à rappeler certaines dispositions propres à la FGM.

Article 1 : Conditions d'admission

Les conditions d'admission au premier cycle (Licence en gestion et management) sont les suivantes :

- détention du baccalauréat libanais ou d'un diplôme reconnu équivalent par la Commission des équivalences du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- obtention du niveau A au test de français de l'USJ (ou du niveau B à condition de réussir le niveau A à la fin de la première année) pour la licence en français, de même que l'obtention du niveau A au test d'anglais pour la licence en anglais.
- dépôt du dossier de candidature auprès du bureau d'admission pour le premier cycle.

La première inscription n'est définitive qu'après satisfaction des conditions requises et le règlement de l'acompte d'inscription.

Article 2 : Déroulement des études et règlement des examens de la Licence en gestion et management

a-Contenu : La Licence en gestion et management comporte des unités d'enseignement, optionnelles fermées exigées par la FGM, optionnelles fermées exigées par l'Université appelées « Formation générale USJ » et optionnelles ouvertes.

La répartition est la suivante :

-UE obligatoires	: 140 crédits
-UE optionnelles fermées FGM	: 8 crédits
-Formation générale USJ	: 16 crédits
-UE optionnelles ouvertes	: 6 crédits
-Stage	: 10 crédits

Les UE de la Licence en gestion et management sont disponibles sur le site de la Faculté à l'adresse suivante : <http://www.fgm.usj.edu.lb>

b-Inscription : Une première inscription est souhaitable à toutes les unités d'enseignement de chaque semestre académique avant le début des cours. L'inscription s'effectue suivant l'ordre établi des semestres académiques (sauf dérogation). Chaque unité d'enseignement se voit attribuer un nombre spécifique de crédits.

Les étudiants bénéficient de deux semaines au début de chaque semestre pour modifier leur inscription. Cette modification doit être approuvée par le Doyen.

c-Le système de notation (selon l'article 29 des dispositions communes) :

La note finale d'une unité d'enseignement est présentée sur 20 et ce, conformément au système de notation de l'USJ.

L'étudiant doit obtenir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour valider chacune des unités d'enseignement auxquelles il est inscrit.

Les résultats indiquant la réussite ou l'échec de l'étudiant(e) à l'UE se déclinent en rangs comme suit : A+, A, A- ; B+, B, B- ; C+, C, C- ; D+, D, D- ; F.

d-Les jurys (selon l'article 30 des dispositions communes) :

Un jury arrête les résultats de l'évaluation des acquis et valide les crédits à la fin de chaque semestre (jury semestriel) et, dans certains cas, au terme d'une formation (jury de diplôme). Il est composé des membres du corps enseignant ayant dispensé les UE correspondantes.

Le jury est convoqué et présidé par le Doyen.

Les décisions du jury sont sans appel. Les notes arrêtées par le jury ne peuvent être modifiées que dans le cas d'une erreur matérielle.

e-Deuxième Session :

La deuxième session a lieu à la fin du semestre d'études relatif à l'UE et concerne toutes les unités d'enseignement de chaque semestre d'études pour lesquelles un examen final est organisé en première session.

Pour l'examen final, l'étudiant se présente normalement à la première session et s'il échoue il présente la deuxième session cependant l'étudiant peut choisir de se présenter à l'une ou l'autre des sessions d'examen.

L'étudiant peut, s'il le souhaite en présentant une demande écrite, reprendre en deuxième session l'examen effectué en première session, le cas échéant, pour améliorer sa note d'examen.

f-Admission à s'inscrire aux semestres académiques suivants :

Les étudiants doivent s'inscrire prioritairement aux unités d'enseignement (UE) obligatoires non validées précédemment. Les étudiants qui, après deux inscriptions à une UE obligatoire, ne réussissent pas à la valider, ne peuvent pas s'inscrire à de nouvelles UE obligatoires sans l'accord du Doyen, après consultation du Conseil de faculté

Les étudiants qui accumulent moins que 20 crédits à l'issue des deux premiers semestres académiques ne peuvent pas s'inscrire à de nouvelles UE, tout en gardant le droit de se réinscrire aux UE non validées.

L'inscription à une UE peut exiger des « unités d'enseignement prérequis » ; celles-ci sont l'ensemble d'autres unités d'enseignement d'un programme d'études dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants validés par le jury avant inscription à cette UE.

g-Pondération de la note finale :

Pour ce qui est des **UE obligatoires**, la pondération de la note finale de ces unités d'enseignement se fera dans les proportions suivantes : 10% TPC, 30% Partiel et 60% Final.

Quant aux **UE optionnelles fermées FGM**, elles sont supposées être réalisées sur une base semestrielle sans prérequis. La pondération de la note finale de ces unités d'enseignement se fera dans les proportions suivantes : 10% TPC, 30% Partiel et 60% Final.

Article 3 : Le Master en Gestion et management

a-le Master : Le Master est un diplôme délivré par la Faculté de gestion et de management de l'USJ, mais il est aussi un grade de l'enseignement supérieur (second cycle). Il se prépare normalement en 4 semestres (deux années après la licence : bac+3) et sanctionne cinq années d'études après le baccalauréat (bac+5).

b-Admission : Le Master se prépare après que l'étudiant ait validé 180 crédits ECST (European Credits Transfer System) pour la licence.

Tout candidat doit détenir une licence en gestion ou l'équivalent pour postuler aux études en Master.

La candidature est examinée par les instances compétentes de la Faculté et validée par la Commission des équivalences de l'Université, qui évalue les prérequis et la cohérence du parcours antérieur avec la formation envisagée.

Entrevue avec le Jury d'admission pour les étudiants en provenance d'autres institutions académiques.

c-Le système de notation (selon l'article 29 des dispositions communes) :

La note finale d'une unité d'enseignement (UE) est présentée sur 20 et ce, conformément au système de notation de l'USJ.

L'étudiant doit obtenir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour valider chacune des unités d'enseignement auxquelles il est inscrit.

Les résultats indiquant la réussite ou l'échec de l'étudiant(e) à l'UE se déclinent en rangs comme suit : A+, A, A- ; B+, B, B- ; C+, C, C- ; D+, D, D- ; F.

d-Deuxième session :

La deuxième session a lieu à la fin du semestre d'études relatif à l'UE et concerne toutes les unités d'enseignement de chaque semestre d'études pour lesquelles un examen final est organisé en première session.

Pour l'examen final, l'étudiant se présente normalement à la première session et s'il échoue il présente la deuxième session cependant l'étudiant peut choisir de se présenter à l'une ou l'autre des sessions d'examen.

L'étudiant peut, s'il le souhaite en présentant une demande écrite, reprendre en deuxième session l'examen effectué en première session, le cas échéant, pour améliorer sa note d'examen.

Pour chaque UE, la *note* de la deuxième session est calculée à partir de la note de l'examen de deuxième session et de la note de travail personnel contrôlé (TPC) obtenue durant le semestre. Dans ce calcul, la note de TPC a la même pondération qu'elle avait dans le calcul de la note finale de l'UE de la session régulière.

e-Organisation des études :

L'acquisition des 120 crédits capitalisables pour le master se répartit sur 4 semestres. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et, lorsqu'elle l'exige, un ou plusieurs stages. Elle comprend également une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels. Des passerelles peuvent être aménagées entre les différents parcours proposés par la FGM.

L'organisation des études des Masters varie en fonction des disponibilités de la Faculté. Pour les semestres 1 et 2, deux tronc communs sont proposés (équivalent à 60 crédits) avec des UE menant à différents parcours de spécialisation ou d'options correspondants à 60 crédits durant les semestres 3 et 4.

Des périodes de mobilité internationale peuvent être prévues. Certains Masters sont même organisés en partenariat avec un établissement supérieur à l'étranger. Le diplôme conjoint ou le double diplôme alors délivrés, sont reconnus au Liban comme dans le pays partenaire.

Les étudiants peuvent effectuer un semestre d'études ou un stage à l'étranger pendant le master, avec l'approbation du Doyen.

Si un crédit validé dans le programme de Licence figure au programme du Master, il doit impérativement être remplacé par un autre crédit. Le même crédit ne peut pas être comptabilisé deux fois.

La pondération de la note finale pour chaque unité d'enseignement se fera dans les proportions suivantes : 60% pour l'examen final ; 40% pour les travaux personnels.

L'étudiant doit accumuler 60 crédits pour accéder aux UE des semestres académiques 3 et 4.

Le Master permet de solliciter une inscription au grade universitaire, le Doctorat.

Les unités d'enseignement du Master en gestion et management sont disponibles sur le site de la Faculté à l'adresse suivante : <http://www.fgm.usj.edu.lb>

Article 4 : Le MBA International

a-Le MBA International : Un MBA International est offert en collaboration avec les universités Dauphine et Paris 1.

Les unités d'enseignement du cycle de MBA sont disponibles sur le site de la Faculté à l'adresse suivante : <http://www.fgm.usj.edu.lb>

b-Conditions d'admission au MBA International : En plus d'une expérience professionnelle, tout candidat doit détenir un diplôme universitaire de niveau (bac+3) pour postuler au MBA International. Il existe deux épreuves pour l'admission :

- Test d'aptitude en management.
- Entretien avec un jury de sélection.

c-Déroulement des études et règlement des examens du MBA International :

Contenu : Le programme comporte 10 unités d'enseignement obligatoires totalisant 70 crédits, 5 unités d'enseignement optionnelles totalisant 20 crédits et un projet professionnel de 30 crédits.

Obtention du diplôme : Lorsque l'étudiant réussit à toutes les unités d'enseignement obligatoires, optionnelles et au projet professionnel, il obtient le diplôme de MBA International.

Article 5 : Le Programme « Executive Doctorate in Business Administration »

La FGM délivre un « Doctorate in Business Administration » (Bac + 8) pour les professionnels (dirigeants, cadres, managers, experts, ...) détenteurs d'un Master en gestion ou d'un diplôme reconnu équivalent par la Commission des équivalences du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ayant une expérience significative et qui souhaitent approfondir leurs connaissances en gestion et en management.

Pour les conditions et les règlements, consulter la brochure du programme sur le site de la FGM.

ACADEMIC REGULATIONS OF THE FACULTY OF BUSINESS

ADMINISTRATION AND MANAGEMENT

Internal regulations for studies

According to the new bylaws of USJ, attention should be drawn to specific regulations regarding the Faculty of Business Administration and Management at USJ.

Article 1: Conditions for Admission

The requirements for admission to the curriculum of a bachelor degree in business administration are the following:

- Holding a Lebanese baccalaureate or a diploma recognized by the Equivalence Commission of the Ministry of Education and Higher Education of Lebanon.
- Getting passing grade at the English placement test of USJ for the English bachelor degree.
- Submitting the application form for the first cycle at the admission office.

The first registration is considered to be final only if all the requirements are met and the down payment is settled.

Article 2: The progress of the studies and the exams regulations for the curriculum of the bachelor degree in business management

- a. **Content:** The curriculum of the bachelor degree in business includes mandatory teaching units (TU); closed electives required by the business school, closed electives required by the University called “General Education USJ” and open electives.

The distribution is as follows:

- | | |
|---------------------------|---------------|
| - Mandatory TU | : 140 credits |
| - Closed electives FGM TU | : 8 credits |
| - General education USJ | : 16 credits |
| - Open TU electives | : 6 credits |
| - Internship in companies | : 10 credits |

The TU of the curriculum of the Bachelor degree in business are all available at the faculty’s website: <http://www.fgm.usj.edu.lb>

- b. **Registration:** A first registration is desirable for all Teaching Units of each academic semester before the beginning of the teaching of the “Teaching Units”. The registration will take place according to the established order of the academic semesters of the curriculum (unless exemption). Each Teaching Unit is assigned a specific number of credits.

Students will have a period of two weeks, in the beginning of each semester for drop and add procedure allowing them to modify their initial registration of the semester.

c. **The grading system (according to article 29 of common provision regulations):**

- The final grade of each TU is submitted over 20 according to the grading system of USJ.

- The student should acquire an average of 10/20 or above to validate each of the TU he/she had registered for.
- The results indicating the Pass or Failure of a student are categorized as follows: A+,A,A-; B+,B,B-; C+,C,C-; D+,D,D-; F

d. The juries (according to article 30 of common provision regulations) :

- A jury approves the results of the evaluation of achievements and validates the credits at the end of each semester (semi-annual jury) and in some cases, at the end of an educational period (jury issuing diplomas). It consists of faculty members who released the corresponding teaching units.
- The jury is summoned and presided by the dean.
- The jury's decisions are irrevocable. The grades approved by the jury cannot be altered unless a material error is noticed.

e. Second session

The second session will take place at the end of each study semester during which the TU is offered to the students, it is applicable to all mandatory TU offered during in the semester and for which a first exam session is planned.

For the final exam, the student has normally to sit for the first exam session and in case of failure he/she sits for the exams of the second session. However, he/she has the choice to sit for either the regular final session or the second session.

If the student wishes, he/she can write a demand to ask for the permission to sit for the second session of an exam he/she has set for during the first session, in order to improve the grade obtained.

f. Requirements for registration to the following academic semesters

The students should, as a priority, register to the required TU not validated previously. Students, who did not succeed in validating a TU after two registrations, are not allowed to register to other required TU without the Dean's approval obtained after consultation with the Board of the faculty.

Students, who accumulate less than 20 credits following the two first academic semesters, will not be able to register to new TU while keeping the right to re- register to the non-validated TU.

Registration to a TU may have "Pre requisite TU".

The "Pre requisites "are part of other TU program, with Learning Outcomes that need to be certified and corresponding credits need to be approved by the jury before the registration to this TU.

g. Weighting system of the final grades

Regarding the **mandatory TU**, the weighting of the final grade of these TU will be calculated according to the following percentages: TPC 10%, Midterm exam 30%, Final exam 60%.

As for the TU known as **closed electives FGM**, it is supposed to be performed according to a biannual basis without prerequisites. The weighting of the final grade of these TU will be calculated according to the following percentages: TPC 10%, Midterm exam 30%, Final exam 60%.

Article 3: The curriculum of the Master degree

- a. **The Master degree:** The Master degree is a diploma issued by the Faculty of Business Management of USJ, but it is also a ranking of higher education (second Cycle). It requires usually four semesters (two years after the bachelor degree: Bacc. +3) and imposes five years after the baccalaureate (Bacc. +5).

- b. **Admission:** The Master degree is carried out after the student has validated 180 credits ECST (European Credits Transfer System) for the bachelor degree.
Each candidate should have a bachelor degree in business or the equivalent to apply for a master degree.

The application is evaluated by the competent bodies of the Faculty and validated by the Equivalence Committee of the University, who assesses the pre requisites and the consistency of the record of accomplishment (consistency line) with the scheduled teaching master program.

Interview with the admission Jury for students coming from other academic institutions

- c. **The grading system (according to article 29 of common provision regulations):**
- The final grade of each TU is submitted over 20 according to the grading system of USJ.
 - The student should acquire an average of 10/20 or above to validate each of the TU he/she had registered for.
 - The results indicating the Pass or Failure of a student are categorized as follows: A+,A,A-; B+,B,B-; C+,C,C-; D+,D,D-; F

- d. **Second session exams:**

The student has the right to sit for a second session exam. This session is planned at the end of each teaching semester and is relative to all the TU that have been offered during the semester and for which first session exams have been organized.

For the final exam, the student has the right to sit normally for the first session of exams, in case of failure he/she can sit for the second session of the exams. However, the student has the possibility of sitting either for the first or the second session exams.

If the student wishes, he/she may as well, sit for the second session exam in order to improve the grade of the first session, he /she has in this case to ask a written permission through writing a letter.

For each TU, the grade of the second session is calculated based on the grade obtained for the TPC during the semester and the grade of the second session exam. In this calculation the TPC has the same weight as the weight given in the computation of the TU grade for the regular session.

e. **The organization of studies**

The acquisition of 120 course credits for the master degree is distributed over 4 semesters. The master program includes theoretical, methodological and applied teaching and, when required, one or several internships. It also includes a research initiative and, in particular, the writing of a thesis or other personal studies. Bridges could be developed between the different paths suggested by the FGM.

The organization of Graduate studies varies according to the availability of the Business Faculty. For semesters 1 and 2, two core curriculums are suggested (equivalent to 60 credits) along with TU leading to different specialization paths or specialization options equal to 60 credits delivered during semesters 3 and 4.

Periods of international mobility could be scheduled. Many of the Master studies are also developed in partnership with a higher establishment abroad. The joint degree or the double diploma issued, are both recognized in Lebanon and the partner country.

Students could perform one semester of study or internship abroad during their master degree, with the Dean's approval.

If a validated credit in the Bachelor degree appears in the Master program, it should be replaced by another credit. The same credit cannot be accounted twice.

The weighting of the final grade for each TU will be calculated according to the following percentages: 60% for the final exam; 40% for personal academic assignments.

The student should accumulate 60 credits to have access to the TU of the academic semesters 3 and 4.

The Master degree allows the enrollment to the university degree PHD.

The Teaching Units of the curriculum of the Master degree in business are all available at the faculty's website: <http://www.fgm.usj.edu.lb>

Article 4: The International MBA

- a. **The International MBA**: An international MBA is offered with the collaboration of both universities Dauphine and Paris 1.

The Teaching Units of the MBA curriculum are available on the Faculty website: <http://www.fgm.usj.edu.lb>

- b. **Conditions for admission at the curriculum of the International MBA:** In addition to the professional experience, each candidate should hold a university degree level (Bacc. +3) to apply to the curriculum of the International MBA. There are two admission procedures:
- An aptitude test in Management
 - Meeting with a selection jury
- c. **The progress of the studies and the exams regulations for the curriculum of the International MBA:**

Content: Each of the curriculums includes 10 mandatory TU totaling 70 credits, and 5 elective TU totaling 20 credits and a professional project of 30 credits.

Obtaining the degree: When the student succeeds at all mandatory and elective TU and at the professional project, he or she will obtain the International MBA.

Article 5: “Executive Doctorate in Business Administration” program

The FGM issues a “Doctorate in Business Administration” (Bacc. +8) for professionals (decision makers, executives, managers, experts, ...) holding a Master degree in management or a diploma recognized to be equivalent by the Equivalence Commission of the Ministry of Education and Higher Education having a significant experience and willing to deepen their knowledge in business and in management.

For requirements and regulations, refer back to the program brochure on the FGM website.